

## **Annexe aux Orientations de financement**

### **Financement à des fins de coopération au développement**

#### **1. En règle générale, sont éligibles :**

##### **a) Les projets au Nord** (travail national de développement) qui respectent les critères suivants :

1. Le travail national de développement (enseignement, information, culture et sensibilisation) doit pouvoir compter sur des appuis de terrain afin de favoriser l'engagement (bénévole) en Basse-Saxe ;
2. Formation des participants bénévoles et salariés dans leur spécialité ainsi que projets de professionnalisation du travail des organisations non-gouvernementales (ONG) ;
3. La participation à des projets au Sud doit faire partie intégrante des efforts de formation et de sensibilisation des ONG du Nord ;
4. Les ONG du Sud et du Nord doivent être en possibilité de mener des activités d'information et de lobbying ;
5. Le soutien à la formation de pédagogues et disséminateurs bénévoles et ce, afin d'atteindre à long terme un plus grand nombre d'écoparticipants et autres groupes cibles et d'obtenir une transmission de connaissances pérenne dans les instituts de formation. Il conviendra alors d'impliquer prioritairement dans la coopération des institutions, associations et autres organismes de formation compétents qui travaillent sur le sujet à long terme.

##### **b) Les projets au Sud** qui respectent les critères suivants :

1. Renforcement de l'émancipation politique et socioéconomique en tenant particulièrement compte de la situation des femmes et jeunes filles ;
2. Les projets doivent être planifiés et mis en œuvre conjointement par des ONG du Sud et du Nord (et non uniquement des ONG du Nord) ;
3. La participation à des projets au Sud doit également faire partie des efforts de formation et de sensibilisation des projets du Nord ;
4. Le contexte socioéconomique du pays ou de la région du projet doit être pris en compte ;
5. Dans les phases de « Décision », « Mise en œuvre » et « Conclusion », la Fondation peut impliquer des instances spécialisées, étatiques ou non.
6. Les projets de grande envergure nécessitent une évaluation par des experts indépendants.

##### **c) Critères positifs généraux** pour les projets au Nord et au Sud :

Outre les critères de qualité repris au point 5 des Orientations de financement, la Fondation fonde son choix de partenaires, d'idées et de pays de mise en œuvre de projets en s'appuyant sur les critères positifs supplémentaires suivants :

1. Organisation démocratique ;
2. Faible risque de corruption ;
3. Sensibilisation en Basse-Saxe ;
4. Mise en réseau du travail visant un apprentissage mutuel entre le Sud et le Nord.

## **2. En règle générale, ne sont pas éligibles :**

- 2.1 Les voyages scolaires ;
- 2.2 Les projets dont on peut craindre dans la situation actuelle que leurs participants subissent des représailles suite à la publication de leurs résultats ;
- 2.3 Pour les pays ou régions pour lesquels le ministère allemand des Affaires étrangères a émis un avertissement (partiel) aux voyageurs ou qui sont marqués par la violence, les conflits et/ou un climat d'insécurité, le soumissionnaire doit étayer comment il pourra garantir une mise en œuvre réussie par son partenaire au Sud dans des conditions si délicates.

## **3. Priorités**

Les projets doivent être circonscrits à un champ d'action et dans l'espace afin de permettre l'obtention de résultats significatifs et d'en accroître la probabilité.

### **3.1 Protection de l'environnement et énergie**

S'ils ne contribuent que faiblement au réchauffement climatique, les pays en développement sont fortement confrontés aux conséquences de ce phénomène mondial. Les adaptations liées aux mutations attendues doivent être soutenues par un transfert de technologies, de connaissances et de financements. Les habitants, autorités et entreprises, parmi d'autres acteurs, doivent également être sensibilisés à la manière dont ils peuvent économiser les ressources. Cela peut être accompagné par des offres éducatives en Basse-Saxe qui font état de la problématique, sensibilisent et initient un engagement et une transmission des connaissances.

### **3.2 Sécurité alimentaire et préservation des ressources naturelles et de la biodiversité**

Le milieu rural contient la majeure partie des ressources naturelles dont bénéficient les populations rurales, urbaine et mondiale. Les denrées alimentaires en sont un produit. Afin de garantir la sécurité alimentaire à l'avenir, il faut préserver les ressources naturelles par le biais d'une exploitation durable. Une des priorités de la NBU consiste à promouvoir la conservation, l'expansion, la valorisation et le développement des ressources naturelles et des connaissances portant sur leur gestion, deux piliers indispensables pour garantir la sécurité alimentaire. Cela passe également par une meilleure allocation, distribution, conservation et un meilleur stockage des denrées alimentaires. Il convient en parallèle de veiller à préserver et renforcer la diversité biologique.

### **3.3 Amélioration du niveau de vie en milieu rural**

Il est également important de lutter contre l'exode rural. Les régions rurales sont souvent touchées par les plus forts taux de pauvreté et par une mortalité infantile supérieure à la moyenne. De plus, les inégalités entre les sexes y sont très répandues, du fait de traditions ou coutumes plus anciennes. Une manière d'améliorer la situation est d'offrir plus de sources de revenu, d'implanter des institutions éducatives et sociales, de lancer des projets d'infrastructure et d'autonomisation qui ciblent les femmes en particulier. Il est possible de faciliter la vie de nombreuses populations en mettant en place des mesures de mise à disposition simplifiée de biens, services et ressources. Cela a pour conséquence une amélioration de leur santé et un allongement de leur espérance de vie, phénomènes qui entraînent à leur tour une croissance de l'activité.

### **3.4 Campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de développement**

Outre l'engagement citoyen, la NBU a à cœur de favoriser la coopération dans le monde scolaire et extrascolaire, en lien avec le travail d'« Éducation au développement durable », en mettant l'accent sur les « Orientations pour le domaine d'apprentissage du développement mondial ».

### **3.5 Attention géographique particulière (projets au Sud)**

Les projets au Sud que soutient la Fondation visent en priorité les pays comportant une région partenaire de la Basse-Saxe dans laquelle le soumissionnaire de Basse-Saxe dispose de relations pérennes.

L'on optera pour les pays les plus vulnérables au monde en se référant à des indicateurs tels l'indice de développement humain (IDH) ou le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Ceux qui sont les moins bien classés à cet égard jouissent de la priorité géographique élargie.

La NBU se réserve toutefois la possibilité de soutenir des projets innovants et conséquents en Basse-Saxe ainsi que dans tous les pays en développement (cf. liste actuelle des bénéficiaires d'aide publique au développement publiée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE).

Tout financement de projet renvoie à la décision actuelle de la conférence des ministres-présidents des Länder.

Hanovre, le 22/10/2018